

SEANCE DE MERCREDI SOIR, A 8 HEURES P.M. PRECISES.

14.—Rapport des Comités suivants:

- (a) Comité des questions provinciales.
- (b) Comité des questions fédérales.
- (c) Comité des questions d'intérêt général au commerce.

(d) Comité des différents sujets intéressant les différentes sections du commerce.

(e) Comité des changements à apporter à la Constitution.

JEUDI MATIN A 8 HEURES A.M.

15.—Election et Installation des officiers Provinciaux.

16.—La date et l'endroit de la prochaine Convention.

Au cours de la Convention, des conférences seront faites sur les sujets suivants par les personnes les plus en vue et les mieux renseignées dans le commerce.

(1) Raisons pour lesquelles les Marchands de Gros et de Détail devraient travailler en harmonie.

(2) Pourquoi les Détailliers doivent supporter et aider les Manufacturiers qui forcent le maintien du prix de leur marchandise.

(3) Les avantages que retirerait le public en encourageant les marchands locaux.

(4) Les avantages que les Marchands retireraient en entreprenant une campagne d'éducation dans le but de faire connaître au public le but et l'objet de notre Association.

(5) Les services que peuvent rendre les journaux.

(6) Pourquoi les Sociétés coopératives sont un danger pour le public et le commerce, et autres sujets intéressants.

CONVENTION DU BUREAU FEDERAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS DU CANADA

A la suite de la Convention du Bureau Provincial de l'Association des Marchands-Détailliers du Canada, aura lieu la Convention du Bureau Fédéral.

La date de cette dernière convention a été fixée au vendredi 22 et au samedi 23 de ce mois. Cette date nous semble particulièrement bien choisie parce que beaucoup de délégués des autres provinces seront présents à la Convention provinciale et pourront assister immédiatement après à la nouvelle Convention sans autres frais ou déplacements.

La Convention du Bureau Fédéral a été convoquée dans le but de procéder immédiatement au travail d'organisation des Bureaux des nouvelles provinces qui demandent à faire partie de l'Association.

elle qu'elle est maintenant constituée en vertu de l'Acte du Parlement fédéral qui l'a incorporée.

La Convention a été également convoquée pour apporter les modifications nécessaires à la constitution et aux règlements en raison de la dite incorporation.

PIQUE-NIQUE DES EPICIERS

Les épiciers auront cette année leur pique-nique à Coney Island Park, mercredi le 13 de ce mois.

Le départ aura lieu de la Gare Bonaventure à 8 h. 30 a. m. très précises.

Il est presque superflu de souhaiter le succès à nos amis les épiciers pour cette occasion, tellement leurs pique-niques sont réputés pour procurer à ceux qui s'y rendent, plaisir et satisfaction.

L'endroit du rendez-vous est charmant et le programme est l'un des plus attrayants qui puisse exister. N'est-ce pas dire qu'un grand nombre d'épiciers et de leurs amis ne voudront pas manquer de passer une bonne journée le 13 courant et se rendront à Coney Island.

A PROPOS DE LA CONVENTION DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

La Convention qui doit avoir lieu le mercredi 20 et le jeudi 21 de ce mois, réunira, nous n'en doutons pas, un grand nombre de marchands-détailliers de la Province de Québec.

Maintenant que l'Association des Marchands-Détailliers du Canada a été incorporée par un Acte du Parlement fédéral, elle a obtenu des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elle détenait auparavant et elle en usera dans l'intérêt du commerce.

Ceux qui ont été appelés à la tête de l'Association par la confiance de ses membres sont imbus de ce principe que la distribution des marchandises du manufacturier au consommateur ne peut se faire que par l'entremise du marchand de gros qui les reçoit du manufacturier pour les faire parvenir à la consommation par l'intermédiaire du détaillier.

De ce fait, il résulte que le marchand de gros et le marchand de détail ont des intérêts communs à sauvegarder et qu'ils doivent s'entendre pour résister à toute tentative éventuelle de faire échec au principe qui vient d'être énoncé.

Dans ce but, des comités provinciaux seront formés à la prochaine convention pour chaque branche de commerce. Il sera ainsi formé un comité des marchands de nouveautés, un comité des marchands-épiciers, etc., etc. Chaque branche du commerce de détail aura donc son comité qui devra s'aboucher avec les marchands de gros de la même branche de commer-

ce dans le but que nous avons indiqué ci-dessus.

Comme les marchands-détailliers le savent déjà, les travaux de la convention seront pleins d'intérêt. La formation des comités devra être un attrait pour beaucoup; aussi, sommes-nous assurés que les marchands-détailliers se feront un point d'honneur de prendre part à cette manifestation dont ils tireront sûrement avantage.

LA TAXE COMMERCIALE EN COLOMBIE ANGLAISE

Le gouvernement de la Colombie Anglaise a établi que la taxe commerciale à imposer aux Compagnies étrangères à la province qui chercheraient à y faire des affaires, serait basée sur le capital entier de la Compagnie. Dans les autres provinces la taxe sur les compagnies est basée sur le capital nécessaire pour faire les affaires dans la province où une licence est demandée.

Un télégramme de Toronto dit que le Board of Trade, les manufacturiers et les marchands de cette ville vont s'adresser au gouvernement fédéral pour faire redresser ce système abusif de taxation.

La Colombie Anglaise n'est pas une des provinces qui se soient le plus développées dans ces dernières années et ce n'est pas avec des mesures vexatoires et abusives comme celle ci-dessus qu'elle verra croître rapidement son commerce et ses industries. Toute faute porte sa peine.

LES VALEURS CANADIENNES SUR LE MARCHÉ ANGLAIS

M. C. R. Hosmer, après une absence de plusieurs mois en Europe, est de retour à Montréal. Ses remarques au sujet des valeurs canadiennes sur le marché anglais, méritent d'être rapportées. Son opinion est que de toutes les valeurs de différente nature émises par les divers pays en Grande-Bretagne, il n'en est pas qui offrent un pourcentage de mauvaises valeurs plus petit que les valeurs canadiennes.

Le succès ou l'insuccès à placer sur le marché de Londres une valeur d'origine canadienne, n'est pas, selon M. Hosmer, un critérium des sentiments des capitalistes anglais relativement aux émissions de ce pays. Le public anglais qui fait des placements n'a pas toujours été bien compris ici et parfois une émission qu'on pourrait penser devoir être souscrite avec empressement est précisément celle qui reste en grande partie entre les mains des émetteurs.

Le Canada a, pour obtenir du capital, si l'affaire proposée mérite confiance, un avantage en ce sens que le capitaliste qui